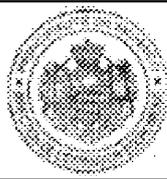


ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID  
DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE  
– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18<sup>ter</sup>.1)

I. Office qui envoie la déclaration : <b>Division de la Propriété Intellectuelle de Monaco</b> 9 rue du Gabian 98000 Monaco
II. Numéro de l'enregistrement international : <b>1162567</b>
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : <b>Klaudia Šmičková</b> <b>Jeruzalemská 32/A SK-917 01 Trnava (SK)</b>
IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 
VI. Date : <b>19/08/2013</b>